

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 139 (2018)
Heft: 11-12

Rubrik: SAR

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

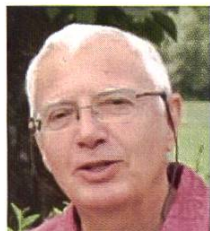
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Compte rendu du comité du 5 octobre 2018 à 18h00 à Sion



Personnes présentes: Pour le comité: Rose Aubry, Sonia Burri-Schmassmann, Isabella Moretti, Benoît Droz, Olivier Mooser, David Gillon et Max Huber.

Notre présidente Sonia Burri-Schmassmann ouvre la séance à 18 heures et aborde les 4 points mis à l'ordre du jour.

1. PV du 29 août 2018

Il est accepté.

2. Dicastères

Rose

C'est son remplacement au sein du dicastère de la revue qui est au cœur de la discussion. Suite à l'appel d'offres publié dans la revue, il est réjouissant de voir qu'un certain nombre de personnes sont intéressées par ce poste. Actuellement il y a une candidature et trois personnes ont demandé le cahier des charges. Il est clair pour tout le comité que la personne choisie ne faisant pas partie du comité aura l'obligation d'être présente à toutes les séances du comité, avec une voix consultative et qu'elle n'aura pas de compétences financières. Sonia précise que le délai pour postuler est le 20 octobre et qu'elle nous transmettra les candidatures reçues. Rose précise qu'il y a un contrat tacite avec l'imprimerie « Le Pays », mais elle souhaite que le futur responsable continue avec cette entreprise. Toutefois, c'est de la compétence du Comité Central et non pas d'une seule personne.

Olivier

Il aborde les défraiements des animateurs pour les cours de perfectionnement et de formation pour l'année 2019.

Sonia nous redonne les chiffres figurants dans le tarif: pour les membres du comité, c'est CHF 110.- pour une demi-journée et CHF 180.- pour une journée entière avec remboursement du billet de train 2^e classe ou CHF 0,70 le kilomètre. Pour le défraiement des moniteurs-éleveurs ou conseillers apicoles, c'est pour les intervenants CHF 90.- par heure plus les frais de kilomètres. Une uniformisation des tarifs entre la vulgarisation et l'élevage est souhaitable. Benoît propose de soumettre au comité le calcul suivant:

Un cours est constitué de 4 tranches: 2 tranches le matin et 2 tranches l'après-midi. Pour une tranche qui varie entre 1 heure et 1 heure et demie, la rétribution est de CHF 90.- plus le déplacement.

Les prochains cours pour les contrôleurs d'exploitation ne se feront qu'en 2020.

A ce propos, Olivier relève que les cours que Benoît organise en 2020 se chevauchent avec ceux des moniteurs-éleveurs! Sonia le regrette, mais il n'y a pas d'autres solutions.

Les cours de perfectionnements CA et CE auront lieu le 23 février 2019 et le 7 mars 2020 à Grangeneuve, les salles étant déjà pré-réservées. Les participants qui suivent ces cours sont rétribués à hauteur de CHF 90.- par demi-journée et CHF 180.- pour la journée. Il faut mettre

un contrôle des présences au début des séances. Un participant peut donner un cours et il est rétribué 2 fois, une fois comme participant et une autre fois comme intervenant.

Décisions :

- Le comité accepte le règlement des rémunérations tel qu'il a été défini à savoir : une journée de cours comporte 4 tranches : 2 tranches le matin et 2 tranches l'après-midi.
Pour une tranche (1 heure et une heure et demie) la rémunération est de CHF 90.- plus le déplacement (remboursement du billet de train 2^e classe ou CHF 0,70 le kilomètre).
Si l'intervention comprend 2 tranches, le défraiement du déplacement est compté une seule fois. Pour la journée complète c'est 4 fois CHF 90.-.
Un participant peut donner un cours et il est rétribué 2 fois, une fois comme participant et une autre fois comme intervenant. Ceci est valable pour l'ensemble des cours des conseillers apicoles, des moniteurs-éleveurs et pour les contrôleurs d'exploitation.
- Il faut qu'Olivier établisse un budget vulgarisation qui tient compte de ces chiffres pour le mois de janvier 2019 et David doit recevoir ce budget au plus vite afin d'établir celui de la SAR.

Max

RAS

Benoît

Concernant les cours moniteurs-éleveurs et conseillers apicoles, tout est en voie de finalisation. Ces cours sont organisés tous les 5 ans. Il y a cette année 28 candidats conseillers apicoles et 24 candidats moniteurs-éleveurs ; malheureusement il n'y a pas de représentants pour les cantons de Jura bernois et de Genève. Dorénavant, Benoît passera directement par les fédérations et les responsables de la vulgarisation et de l'élevage et non plus par les sections. Benoît pose la question s'il y a une équivalence entre les cours du Brevet fédéral et les cours conseillers apicoles ? Clairement pas répond Sonia, car il n'y a pas d'uniformité dans les cours dispensés et il faut également éviter des conflits, étant donné que ce sont les sections qui nomment des personnes aux fonctions de cadres, telles que conseillers apicoles ou moniteurs-éleveurs.

Olivier participera au cours pour les moniteurs-éleveurs, ce qui lui permettra en plus de rencontrer les 24 moniteurs-éleveurs.

Benoît a reçu la démission du responsable cantonal de la vulgarisation du canton de Fribourg Jean-François Bourquenoud.

Benoît représentera la SAR lors de l'assemblée des présidents vaudois le 10 octobre.

Benoît a refait la maquette du certificat de cours de base avec des champs libres et il est également possible d'y insérer le logo de la fédération. Ce certificat type sera mis à disposition des autres fédérations, mais ce n'est pas contraignant.

La question suivante est posée : est-ce que les futurs conseillers apicoles qui n'ont pas terminé leur formation peuvent donner des cours et être rémunérés ? La réponse est oui.

Isabella

Les médailles des vétérans sont commandées et le prix est de CHF 2'500.- au lieu de CHF 2'700.-. Le support en bois coûte CHF 700.- pour 50 pièces au lieu des CHF 1'000.- prévus. Le prix unitaire passe donc de CHF 20.- à CHF 14.-. Donc un rabais de CHF 200.- sur les médailles et de CHF 300.- sur les supports, bravo !

Concernant la bibliothèque, Isabella a commandé les 3 livres pour enfants et elle nous présente 4 livres qui font l'unanimité de l'assemblée.

Pour le concours des ruchers, Isabella a reçu les médailles et les a envoyées à Rémy pour les graver.

Isabella a reçu la médaille de vermeille commandée.

Décisions:

- Max se propose d'acheter le livre « L'élève de l'apiculteur » de Sara George lors de sa présentation au Musée des Sciences à Genève pour la bibliothèque. Il enverra à Isabella le descriptif de ce livre.
- Le listing de l'acquisition livres paraîtra dans la revue du mois de janvier.

David

Il a reçu par l'intermédiaire de Gilbert Butty l'information que la protection du logo SAR arrive à échéance en 2019.

Au sujet des annonces, afin de nous faire une idée, David nous a envoyé par mails les prix que certaines revues facturent.

Concernant les encarts, la Bienen Zeitung facture jusqu'à CHF 2'160.- plus les frais de port et d'envoi.

Il faut clarifier le calcul des surprimes dans le cas où la somme de la prime payée ne correspond pas à ce qui est déclaré sur la feuille de demande de dédommagement.

Décisions:

- Le comité désire conserver la protection de l'ancien logo afin qu'il ne soit pas exploité par des personnes étrangères à notre association. De ce fait, le Comité Central approuve la dépense de CHF 700.- pour une protection dudit logo pour une période de 10 ans.
- La discussion concernant le prix des annonces est reportée au prochain comité du 13 novembre, de même que celui de l'encart et du calcul des surprimes.
- Pour la demande de l'annonce de cours sur l'apithérapie, la personne devra payer cette annonce si elle désire la faire publier; dans ce cas Rose lui enverra les tarifs.

Sonia

Le 29 septembre a eu lieu le cours OQuaDU pour les apiculteurs labellisés avec 32 participants; le bénéfice du jour a été de CHF 330.- et la somme a été remise à David.

Prochain cours le 10 novembre à Courtemelon.

Le coût des prochains cours serait pris dans notre trésorerie.

En 2019, il n'y aura plus de subventions, mais Sonia pense qu'il serait bénéfique de continuer à proposer des cours de perfectionnement aux apiculteurs.

Dans la commission du miel apisuisse il y a deux nouveaux membres: pour la STA, Adam Maretti et pour BienenSchweiz, Thomas Wegmüller.

Les modifications du règlement n'entreront en vigueur qu'en 2020, après approbation par l'assemblée des délégués apisuisse.

Après plusieurs demandes, la requête de Sonia a été retenue, c'est-à-dire de créer un groupe de travail et d'obtenir un prix unique pour tous les éléments en relation directe avec le label d'or apisuisse.

Lors du lancement de la pétition « élucider la disparition des insectes », Sonia a eu un bref échange avec M. Bourgeois président USP. Ce dernier l'a invitée au Palais fédéral le 20 sep-

tembre pour un entretien, afin de pouvoir lui présenter différentes requêtes d'apisuisse. Plusieurs points peuvent être réglés via une motion parlementaire. Nous avons besoin des bases juridiques nécessaires pour obtenir l'obligation d'avoir les cours de base obligatoires pour tout détenteur d'abeilles. A suivre...

3. Préparation séance du samedi avec les fédérations

- Création du fonds supports didactiques et alimentation via les ventes de timbres : Sonia
- Mise au concours responsable de la rédaction : Sonia
- Décompte vulgarisation et participation SAR : Sonia et Benoît
- Indemnités élevage prises dans le compte vulgarisation : Olivier
- Membres collectifs, cotisations : Sonia
- Nouveau logo : Sonia
- Nouveau site internet : Olivier
- Divers et courriers

Pour les points ci-dessus traités, je vous propose de vous référer au PV avec les présidents.

4. Divers et courriers

Nouvelle lettre d'Espace Abeilles : il s'agit bien d'une demande pour devenir membre collectif.

Décision :

Concernant le Prix Bertrand, il n'y a pas eu de demande, il faut attendre la réunion avec les présidents pour savoir s'il y a des propositions de candidats.

Un tout grand merci à Isabella pour cette merveilleuse soirée baignée dans une ambiance très conviviale.

Prochaine séance le 13 novembre à Neuchâtel.

Max HUBER, secrétaire

Séance du comité avec les présidents des fédérations

Sion le 6 octobre 2018

Pour le comité : Rose Aubry, Sonia Burri-Schmassmann, Isabella Moretti, Benoît Droz, Olivier Mooser, David Gillon et Max Huber.

Pour les fédérations : Isabelle Chappatte-Queloz de la fédération jurassienne, Quentin Voelliger en remplacement d'André Pasche et Christine Golay pour la fédération vaudoise, Magali Junod et Stéphane Rettenmund de la fédération neuchâteloise, Clément Formaz et Sandra Quenzer (vice-présidente) de la fédération valaisanne, Anne-Claude Jacquat et Serge Jemely de la fédération fribourgeoise, Pascal Crétard et Claude Klopfenstein de la fédération genevoise.

Excusés : André Pasche de la fédération vaudoise, Alain Broccard de la fédération valaisanne, Patrick Zenger de la fédération du Jura bernois et Philippe Roth de la fédération neuchâteloise.

Notre présidente Sonia Burri-Schmassmann ouvre la séance à 8 h 30.

1. Salutations de la présidente.

Sonia Burri-Schmassmann souhaite la bienvenue aux présidents de fédérations et aux personnes présentes.

L'ordre du jour comporte 12 points et certaines propositions seront présentées à l'approbation de l'assemblée des délégués le 16 mars 2019 à Tramelan dans le Jura bernois.

Elle propose de faire un tour de table pour permettre à chacun de se présenter.

2. PV de la séance 25 novembre 2017.

Le PV est approuvé à l'unanimité.

3. Création supports du fonds didactique et alimentation via les ventes de timbres.

La SAR a fait des investissements au niveau de la reprise de l'agenda apicole, du concept d'exploitation, du Brevet fédéral et des nouveaux classeurs pour les débutants, le tout pour un montant d'environ CHF 80'000.- !

Aux vus de l'engouement pour l'apiculture, il y a de plus en plus de demandes pour des cours, des supports didactiques et pédagogiques. La formation est un pilier de base très important pour une apiculture active et performante en Suisse. Afin de pouvoir mettre en place des documents comme le classeur de cours de base, le Comité Central souhaite alimenter un fonds afin d'éviter de grever la fortune de la SAR. Même si la situation financière actuelle est bonne, la SAR doit se projeter dans l'avenir et lance donc une campagne de vente de timbres au profit de l'apiculture. Les timbres d'une valeur de CHF 1.- sont majorés de CHF 0,50 (toutes les infos sont dans la revue SAR). Il faudrait que tous les membres SAR s'investissent en trouvant chacun deux acheteurs pour ces timbres afin d'alimenter ce fonds. Un premier bilan sera tiré en début janvier 2019.

La traduction du classeur cours de base a coûté à la SAR CHF 21'624,65. Beaucoup d'heures de travail ont été effectuées par des bénévoles.

Lors de l'assemblée des délégués apisuisse, Sonia Burri-Schmassmann a fait une demande de soutien à apisuisse. Une dotation de CHF 5'000.- a été accordée à la SAR. Cette somme sera versée dans ce nouveau fonds.

4. Mise au concours responsable de la rédaction.

Pour la présidente, il est évident qu'il est de plus en plus difficile de trouver des personnes qui souhaitent s'investir bénévolement dans des charges administratives. Le départ de la responsable de la revue Mme Rose Aubry après 15 ans au comité (un grand Bravo et Merci !) est planifié depuis longtemps. La fédération neuchâteloise s'est activée rapidement pour chercher un ou une remplaçante, sans succès et les membres du comité actuel ne souhaitent pas reprendre ce dicastère. Aux vus de l'importance de ce poste, le CC a décidé de mettre en toute transparence ce poste au concours (revue d'octobre). Une personne a déjà déposé sa candidature, mais elle n'est pas membre de la fédération neuchâteloise et trois autres personnes ont demandé le cahier des charges auprès de Rose. La personne qui prendra ce dicastère devra assumer les mêmes fonctions que Rose, elle n'aura pas d'indépendance financière et devra assister à toutes les séances du comité avec une voie uniquement consultative. Cette personne doit avoir à la fois une très bonne expérience en apiculture et dans les domaines de l'édition et de la rédaction.

La fédération neuchâteloise continue de prospecter, afin de présenter un candidat à l'assemblée des délégués SAR. Cette personne pourrait reprendre le dicastère miel et marketing. En

effet, considérant le travail actuel de la présidence SAR et des charges liées à apisuisse, il semble important que la personne qui occupe cette fonction ne soit pas en plus surchargée par un second dicastère.

L'assemblée des présidents ne voit pas d'inconvénient à externaliser le poste de responsable de la revue.

5. Décompte vulgarisation et participation SAR.

Lors de la séance du 25 novembre 2017, la présidente nous avait informés des nouveaux défis liés au financement de la vulgarisation. Ces dernières années, la SAR a bénéficié de 24 % de subventions au lieu des 18,79 % comme défini par l'assemblée des délégués apisuisse de 2014, ceci au détriment de nos collègues suisses alémaniques. Pour 2018, Sonia Burri a réussi à maintenir cette répartition, mais ce ne sera plus le cas pour 2019. Cela représente une perte de rentrées financières de CHF 18'455.-. Le comité s'est penché sur la répartition du compte vulgarisation telle que l'assemblée peut la voir sur l'écran et il y a lieu de réduire le déficit. La subvention attribuée à la vulgarisation se monte à environ CHF 64'000.-, alors que le budget de la vulgarisation se montre à près de CHF 90'000.- ! Il faut savoir que les pertes sont « épongées » à raison de 2/3 par la SAR et de 1/3 par les fédérations. De plus, suite à la nouvelle politique agricole, l'OFAG a déjà informé apisuisse que les subventions sous la forme actuelle ne seront plus possibles. L'OFAG avait promis des précisions pour l'automne 2018, or malheureusement le dossier a pris du retard et les infos définitives pour l'élaboration d'une nouvelle demande ne parviendront à apisuisse qu'à la fin du premier semestre 2019 !

Il sera important que la SAR participe activement à l'élaboration du nouveau concept de financement.

Concernant la situation actuelle et les pertes financières prévues pour 2019, le CC a étudié une clé de répartition des subventions actuelles auprès des fédérations et propose différentes variantes. La présidente tient à préciser que ces décisions sont de la compétence du CC, mais par esprit de partenariat, le comité a souhaité une participation active des représentants des fédérations.

Benoît Droz responsable de la vulgarisation au comité SAR résume la situation actuelle relative au financement des cours pour débutants.

- Certains cantons organisent les cours pour débutants de manière indépendante sans support financier de la SAR, d'où il en ressort une inégalité entre cantons.
- De nombreux candidats qui ont suivi les cours ne continuent pas l'apiculture et il en résulte un investissement à perte de la part de la SAR.

Les coûts des cours pour débutants pour la SAR ont été pour 2016 de CHF 12'525.- et de CHF 15'900.- en 2017. Pour pallier cet état de fait les cours ne devraient plus être payés par la SAR.

Ainsi les propositions du CC sont que les cours pour débutants devraient à l'avenir s'autofinancer et de clarifier les comptes de la vulgarisation.

La participation de la SAR pour la vulgarisation tiendrait dans la mise à disposition du classeur, du livre (L'apiculture - une fascination) et le financement de nouveaux supports didactiques pour des écoles par exemple.

Un autre souci de la SAR est la planification du budget vulgarisation.

La situation actuelle est confuse, les frais liés à la vulgarisation sont difficilement prévisibles pour la SAR et pour les fédérations. Bien que les déficits soient couverts à raison de 2/3 par la SAR et 1/3 par les fédérations, dans cette navigation à l'aveugle tout le monde est perdant.

Les propositions du CC pour une planification du budget vulgarisation sont les suivantes :

- Pour les activités standards :

Fixer le budget annuel pour les activités de la vulgarisation d'une fédération par une clé de répartition qui tient compte de la subvention fédérale par l'OFAG, moins les charges fixes inhérentes à ce poste, environ CHF 15'000.-, en divisant cette somme par le nombre de membres SAR et en le multipliant par les membres de la fédération listés au 31 décembre de l'année précédente.

Le versement se ferait selon une feuille de décompte de la fédération basée sur les effectifs réalisés et remise à la SAR.

Pour les demandes d'aide pour des activités extraordinaires :

- Faire parvenir une demande via la fédération pour acceptation
- La transmettre au responsable vulgarisation SAR dès la planification
- Acceptation ou Refus du CC
- Le montant sera établi en fonction du budget et du règlement en vigueur.

La présidente commente les chiffres suivants : l'inscription est de CHF 400.- pour une personne qui s'inscrit aux cours pour débutants moins CHF 115.- dus à la SAR pour le livre et le classeur, il reste un montant de CHF 285.- par personne.

Si on prend les chiffres concernant l'achat des livres pour l'année 2016, on arrive à 272 personnes qui ont suivi les cours de base, pour 2018 la SAR a livré 237 classeurs soit 237 personnes qui ont suivi les cours de base.

Pour 2018 dans le canton de Fribourg, c'est l'école d'agriculture qui s'est occupée des cours de base, idem pour le Jura et le Jura bernois ; pour les autres cantons après déduction des frais liés aux achats de livres, il reste pour couvrir les frais liés aux cours dispensés les sommes suivantes :

Genève CHF 8'550.-, Neuchâtel CHF 11'400.-, Vaud CHF 21'375.- et pour le Valais CHF 13'965.- ; au final une somme CHF 55'290.-

Si les présidents de Fédérations pensent que le montant de CHF 400.- est trop bas, il y a la possibilité de l'augmenter à CHF 500.- par exemple pour toute la Suisse romande.

L'idée du budget annuel défini en début de l'année résoudrait l'incertitude pour la prévision des dépenses de l'année.

L'assemblée présente partage cette idée, ainsi qu'une augmentation du prix du cours de base.

La présidente demande à l'assemblée de voter si elle accepte les propositions qui ont été faites, de sortir de la comptabilité de la SAR le défraiement des vulgarisateurs pour les cours débutants 1^{ère} et 2^e année (pratique et théorique), ainsi que pour les passeports vacances et de l'inclure dans la comptabilité de la vulgarisation.

Vote des 18 personnes présentes :	Oui	15
	Non	0
	Abstentions	3

Les propositions du Comité sont acceptées à la majorité.

Le résultat de ce vote sera envoyé aux présidents de fédérations via ce PV de la séance.

6. Indemnités élevage prises dans le compte vulgarisation

De même que Benoît, Olivier Moser responsable élevage au comité SAR, brosse un portrait de la situation actuelle.

En principe les différents dicastères SAR sont du point de vue financier gérés séparément.

Il n'en va pas de même pour l'élevage, puisque les défraiements liés aux postes de président de la commission d'élevage et de chef technique de l'élevage sont pris dans le compte vulgarisation. Ceci représente un montant de CHF 3'510.- (CHF 3'060.- et CHF 450.-) ainsi que CHF 1'300.- pour les moniteurs-éleveurs du canton du Valais.

Cela pouvait être réaliste à l'époque où les budgets étaient plus limités, mais actuellement la subvention de l'OFAG perçue par la commission d'élevage SAR ces dernières années a augmenté. Pour faire court, en 2010 la subvention OFAG pour l'élevage versé à apisuisse est de CHF 62'695.-. La participation pour la CE-SAR est de CHF 18'313,25.

En 2017, la subvention OFAG pour l'élevage versé à apisuisse est de CHF 260'655.-. La participation pour la CE-SAR est de CHF 67'191,25 versé par la SAR. Soit une augmentation de dépense pour la SAR d'environ CHF 49'000.- en sept ans. Est-ce à la SAR de payer le président de la commission d'élevage, ainsi que le chef technique de l'élevage par le débit du compte vulgarisation, d'autant plus que l'augmentation des subventions est loin d'être négligeable ?

L'assemblée est d'accord que ces indemnités sortent du compte vulgarisation pour être imputées à la comptabilité de la commission élevage.

Actuellement dans les comptes élevages, il n'y a que les CHF 67'191,25 que la SAR a reçus de l'OFAG en 2017 et qu'elle a transférés directement au compte élevage.

Ainsi pour la comptabilité de la commission élevage, il y a deux possibilités concernant ces CHF 3'510.- :

Si on choisit de prendre les indemnités dans le budget élevage alloué par la Confédération, la commission d'élevage aura une somme de CHF 3'510.- en moins.

Par contre si on choisit que la SAR subventionne la commission d'élevage, on va rajouter cette somme de CHF 3'510 aux indemnités aux CHF 67'191,25 qui sont alloués par la Confédération et il en résulte une charge de CHF 3'510.- pour la SAR. Or le résultat comptable est nul, car cette somme provient de la vulgarisation.

La deuxième solution semble être la plus acceptable pour la commission d'élevage.

L'assemblée des présidents s'accorde avec cette proposition : La CE-SAR par mesure de transparence doit transmettre les comptes pour publication dans la revue de mars chaque année.

7. Membres collectifs, cotisations

Suite à l'approbation de l'assemblée des délégués de mars 2018, la SAR a modifié ses statuts afin de pouvoir accueillir des membres collectifs. Le comité a reçu une nouvelle demande d'adhésion, la présidente lit à l'assemblée le document à propos de la demande d'*Espace Abeilles, Evologia* à Cernier (Neuchâtel) qui fait partie du Naturopôle.

En résumé, l'association a été constituée le 4 août 2008. C'est un rucher didactique avec des visites et des animations. La visite comprend généralement une traversée des jardins avec

observations sur le terrain. Dans le rucher, des observations sont commentées concernant les colonies dans les ruches vitrées. C'est un lieu de rencontre où Espace Abeilles permet aux apiculteurs débutants d'acquérir des connaissances et aux plus expérimentés de les partager, tout en se perfectionnant.

Les membres collectifs participent à l'assemblée des délégués, mais n'ont qu'une voix comme délégué et ont la possibilité de mettre une publication gratuite avec un maximum de 6 pages pour l'année. Rose Aubry explique le choix des 6 pages : c'est l'occasion pour eux de se profiler et de se faire connaître dans la revue SAR.

L'assemblée approuve cette adhésion qui sera concrétisée lors de l'assemblée des délégués au mois de mars prochain en cas de vote positif.

La cotisation actuelle des membres collectifs est fixée à CHF 100.-.

La question est posée aux représentants des fédérations s'ils sont d'accord de reconduire ce montant lors de la prochaine assemblée des délégués ?

L'assemblée approuve la cotisation actuelle, ceci sera également soumis au vote lors de l'assemblée des délégués au mois de mars 2019.

8. Nouveau logo

La SAR est représentée actuellement par deux logos. Lors de la préparation du nouveau site internet, le CC a dû choisir une ligne graphique et a opté pour un logo.

Le CC a choisi le nouveau logo jaune. L'ancien sera progressivement abandonné, mais il reste propriété de la SAR encore pour 10 ans pour éviter toute utilisation malveillante.



9. Nouveau site internet

Ce site est une plateforme qui unifie l'ensemble des trois fédérations nationales Bienen-Schweiz, STA et SAR ainsi qu'apisuisse, qu'apiservice et la Imkerschule (formation du Brevet fédéral). Un grand merci à Aude Steiner pour tout le travail qu'elle a effectué ; de plus elle a accès à la mise à jour des informations sur le site, ce qui est un grand avantage.

Olivier cite toutes les possibilités qu'offre ce nouveau site. Il devrait être en fonction en novembre de cette année. Une information sur l'ouverture du site sera mise dans la revue SAR.

Une participante pose la question sur l'utilité de la publication de l'agenda.

Suite à une discussion au sein de l'assemblée, il en ressort qu'un certain nombre de membres de la SAR ont un certain âge et qu'il faut encore un temps d'adaptation !

La justesse des informations insérées dans l'agenda dépend des réponses des présidents de fédérations et sections. Il y a aussi un problème de timing entre l'impression et les changements d'affectations dans les différentes fédérations et sections.

Certes, l'informatisation va permettre une réactivité plus efficace, mais nous sommes actuellement dans une phase transitoire et un changement, tel qu'il se fera dans le futur, engendrera

des coûts supplémentaires dus à l'augmentation du temps de travail pour mettre en ligne les informations d'une manière rapide.

Max propose dans le futur de mettre les informations de l'agenda sur un smartphone éventuellement financé par un crowdfunding.

10. Divers et courriers

La présidente nous rapporte que le VDRB a changé de nom en BienenSchweiz.

La prochaine assemblée des délégués aura lieu le 16 mars 2019 dans le Jura bernois à Tramelan, le 28 mars 2020 dans le Jura et en 2021 à Neuchâtel pour la 145^e assemblée.

Sonia pose la question s'il y a lieu de fêter cet anniversaire...

Intervention de Clément Formaz de la Fédération valaisanne qui excuse tout d'abord l'absence d'Alain Broccard. Ensuite, il rapporte le malaise suite à l'éviction d'un certain nombre de contrôleurs de miel valaisans. Ces derniers n'ont pas du tout apprécié l'exclusion de certains de leurs contrôleurs par la présidente SAR. Ils auraient aimé avoir une année transitoire alors qu'ils ont œuvré pendant plus de 10 ans ! Enfin, Clément revient sur l'éternelle question des labels régionaux.

Réponses de Sonia :

- A la fin de cette année, il n'y aura plus de subvention pour le label d'or, ce qui résout tous les problèmes. Il faut savoir que le label n'est pas un label SAR, mais un label apisuisse et que la subvention qui est perçue par la vulgarisation est étroitement liée au label d'or. Le label d'or n'est pas obligatoire, si l'apiculteur désire choisir un autre label, c'est son choix, mais les frais engendrés pour une certification régionale ne sont pas pris en charge par la SAR. Par exemple, il y a un consensus avec les labels des parcs régionaux où le label régional est intégré à l'étiquette et le label d'or est apposé sur le pot tel que le stipule le règlement du label d'or. Il s'ensuit une discussion technique sur l'utilisation des labels régionaux et le label d'or.
- La formation des contrôleurs d'exploitations romands (ex-contrôleurs du miel) a été mise en place dès 2014. Les derniers cours se sont terminés en janvier 2018, donc il y a eu 4 années transitoires. Tous les contrôleurs ont reçu un courrier personnel les informant de la situation à venir et les encourageants à effectuer la formation. 3 contrôleurs valaisans et une contrôlease vaudoise n'ont pas répondu à cette formation, volée 2017-2018.

A un moment donné, il faut prendre des décisions qui ne sont pas toujours agréables, ceci par respect pour les 31 personnes qui ont suivi la formation.

Pascal Crétard fait un point sur la prochaine arrivée du frelon asiatique en Suisse.

11. Présentations des sections valaisannes

Sections présentes : Claude Pfefferlé pour la section de Sion et environs :

Section très dynamique up to date avec magnifique présentation où figurent le comité, les membres, les activités de la section, les rencontres mensuelles, le site internet apision et enfin l'outil de communication très efficace Facebook.

Clément Formaz en remplacement de Michel Rausis pour la section d'Entremont :

C'est avec enthousiasme que Clément nous fait découvrir dans un panorama stupéfiant, une apiculture de proximité.

Régis Moix pour la section Hérens :

C'est l'apiculture de montagne qui est à l'honneur, avec un travail de « dingues » pour des apiculteurs « verticaux ». Qu'importe le rendement quand on a l'amour des abeilles !

12. Présentations des structures apicoles

Sonia Burri-Schmassmann aborde la structure apicole en Suisse, qui fait quoi et pour qui.

Ce rappel, ou cette découverte pour certains, est loin d'être inutile. La pyramide constituée par apisuisse, apiservice, le SSA, etc. permettra à chacun d'obtenir rapidement les informations qu'il recherche.

Un grand merci à la Fédération valaisanne pour le délicieux et joyeux apéro qui s'en suivit, où chacun a pu déguster les trésors du « pays », aussi bien liquides que solides.

Merci également pour l'accueil chaleureux typique du Valais, accompagné d'un grand soleil comme il se doit, ainsi que pour le succulent repas de midi.

Cette très belle journée s'est terminée par le traditionnel verre de l'amitié.

La présidente remercie les participantes et participants et lève la séance à 17 heures.

Max HUBER, Secrétaire

Cours pour apiculteurs/trices : 30 novembre 2018

Chères apicultrices, chers apiculteurs,

La SAR, en collaboration avec la fédération valaisanne et le Service sanitaire apicole (SSA), organisent un cours de perfectionnement le

30 novembre de 18 heures à 20 heures à Châteauneuf.

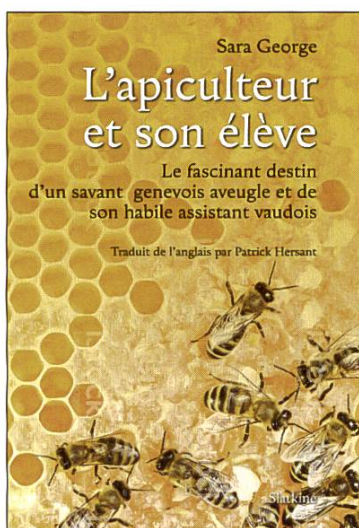
Les thèmes suivants seront développés :

- Présentation des structures apicoles
- Présentation des services du SSA
- Concept varroa, traitements, produits autorisés et recommandés
- Résidus dans la cire et falsification de la cire

Lieu du cours : Ecole d'agriculture du Valais - Grande salle
Av. Maurice Troillet 260 - Case postale 437
1950 Sion (Châteauneuf)

Pas besoin de s'inscrire.

Sonia Burri-Schmassmann, responsable SAR pour le contrôle du miel



Sara George

L'apiculteur et son élève

Le fascinant destin d'un savant genevois aveugle et de son habile assistant vaudois

Traduit de l'anglais par Patrick Hersant

Préfaces de Francis Saucy et Thierry Deonna

15 x 22 cm, 344 pages, CHF 29.–

www.slatkine.com



Éditions Slatkine

Offrez-vous des outils de qualité :

- tout en acier inoxydable, efficace et solide
- résistant aux traitements aux acides
- également pour ruches DB

Bandes porte-cadres*, dès Fr. 2.40

Liteaux pour planchettes de couverture, dès Fr. –.50

Clous ou vis inox pour porte-cadres et liteaux

Nourrisseurs LEUENBERGER

Entrées de ruches WYNA-DELUXE

Grilles Anti-Varroa* 29,7 x 50 x 0,9 cm

*dimensions sur demande

JOHO & PARTNER

5722 Gränichen

Tél./Fax 062 842 11 77

Réponse en français 079 260 16 67

www.varroa.ch

A VENDRE

Un coffret :

Apiculture – une fascination

(à double) au prix de Fr. 95.–

J.-J. Juillard

Ch. du Châtillon 2 - 1880 Châtel/Bex

Tél. 079 381 69 61

A VENDRE

Matériel d'élevage NICOT - couveuse avec cadres pour cupules - Cages à reines, bigoudis, cupules etc. - Chasse-abeilles, prix à discuter - Cageots de transport avec 4 ruchettes de fécondation apidéa, prix Fr. 60.– - Ruches DB 12 c. avec tiroirs (type Bassin)

à restaurer avec 2 hausses vides, prix Fr. 60.– (éventuellement avec cadres bâtis)

A donner hausses DB 12c dépareillées.

A. Spring, tél. 022 756 11 30 ou 079 240 67 08

